

HAUT-CHABLAIS INTERCO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N° 2026-150****OBJET :***Culture et patrimoine – Création
d'emplois non permanents*

L'an deux mil vingt-six, le 8 septembre, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Seytroux, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 septembre 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine
MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, CORBET Nicolas, DENNÉ Jean-Claude, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants : 30
pour : 30
contre : 00
abstention : 00

Procurations ont été données :

- par Mme THORENS Valérie à M. BERGER Jean-François,
- par M. BÉARD Patrick à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- par M. TAVERNIER Alexis à Mme JAUD Emilie,
- par Mme COTTET Sophie à Mme GRENAT Maryse,
- par M. VINET Philippe à M. MORAND Jean-Claude,
- par M. MUDRY Benoit à Mme MARTEL Mireille,
- par M. REY Emmanuel à Mme MARULLAZ Aube,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par Mme TRABICHET Yannick à M. MEYNET Frédéric,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire, dans le cadre de la réorganisation du service Culture et patrimoine, de créer 3 emplois non permanents à temps complet :

- un emploi de chargé(e) de mission en contrat de projet de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 pour la coordination du PCT et l'animation de la Microfolie, sur la base du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 592,
- un emploi de chargé(e) de mission en contrat de projet de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 pour la mise en œuvre de la route du patrimoine et du chemin des Abbayes, sur la base du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 592,
- un emploi d'agent polyvalent pour accroissement temporaire d'activité d'un an à compter du 1^{er} décembre 2026, sur la base du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 478,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** la création des ces emplois,
- **autorise** Monsieur le Président à pourvoir ces emplois.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Yann MORAND

